



La Gazette

Journal de la fonction publique

AFFRANCCHI A FORFAIT - 1014 Lausanne

N° 69
21 août 2000
Bimensuel



Comment concilier transports et mobilité, territoire rural et urbanisé, développement économique et cadre de vie? Telles sont les questions auxquelles le nouveau plan directeur cantonal devra répondre. L'Etat a décidé d'innover en la matière en plaçant la révision en cours sous le signe de la concertation.



Dans ce numéro



DUPLO et la localisation des services **3**



25 postes vacants **8**



Elisabeth Horem, entre souvenirs et imagination **11**



Politique sanitaire sur www.nops.vd.ch **12**



Les décisions de la quinzaine **14**

Révision du plan directeur cantonal Sous le signe de la concertation

La révision du plan directeur cantonal est lancée. Plutôt que de demander à un service d'élaborer un projet sur la base d'études scientifiques et de sa connaissance du terrain, puis d'organiser une consultation, le Conseil d'Etat a décidé d'innover en basant la révision entièrement sur la concertation. Il répond ainsi à la demande du Grand Conseil qui veut que tous les milieux concernés par l'aménagement du territoire cantonal soient associés à l'évaluation du plan de 1987 et à l'élaboration du nouveau plan directeur.

Ainsi donc, tous les partenaires de l'aménagement cantonal (communes, régions, milieux politiques, associatifs, économiques et sociaux) sont associés dès le début des discussions. Après la Table ronde sur les finances cantonales, le processus de concertation du plan directeur cantonal est une nouvelle expression de la volonté politique de gouverner avec et pour la population vaudoise, d'être à l'écoute des préoccupations des citoyens, de privilégier le dialogue, de rechercher le consensus plutôt que la confrontation. **Pages 4 à 7**

Coordinateur pour EVM

Un délégué à la mise en œuvre de la réforme scolaire EVM a été désigné en la personne de Philippe Martinet, ancien président de la Société pédagogique vaudoise. Sa mission comprend l'organisation d'une unité de coordination et le développement de la communication entre les partenaires concernés. **Page 2**

Des finances à l'école

Secrétaire général du département des finances depuis 1998, Christian Currat va retourner à l'enseignement tout en poursuivant sa formation académique. **Page 15**



Christian Currat



A vendre: Ford Galaxy Confort (monospace) 2.0 lt, 07.96, 60 000 km, vert métallisé, climatisation, ABS, double airbag, vitres électriques, 7 places, jantes alu, pneus hiver montés sur jantes, radio cassettes + 6 HP, 1 seul propriétaire non fumeur. A vendre cause double emploi! Prix: 19 900 francs. Tél. 024 / 430 16 92 (dès 18h.)

A vendre: pour bricoleurs, Yamaha RDLC 250 avec système YPVS, pas roulé durant quelques saisons, à remettre en état ou pour la récupération de pièces détachées. Prix: 200 francs, à prendre sur place près de la Gare à Lausanne. Tél. 021/316 41 92.

A louer: pour vos vacances, Costa Rica, hacienda espagnole avec vue mer, piscine, chevaux et véhicule 4x4. Tél.: 021/922 65 75 le soir.

A louer: A Ovronnaz (station thermale), - appartement de vacances de 135 m² avec mezzanine (11 lits au total), bas prix, tél. privé 021/636 01 58 (le soir) ou au tél. prof. 021/316 72 44, e-mail: paul.graber@sr.vd.ch.

A vendre: Opel Corsa 1.4, 1992, 91 000 km., expertisée, toit ouvrant, carnet de services. 4 800 francs. Tél. 078/642 81 10

Le Domaine de Marcelin (Ecole d'agriculture et de viticulture) propose de faire découvrir son millésime des «3 neuf», 1999, année de fête des vigneron et saison particulière dans le vignoble. Chasselas friand et floral; rouges fringants chargés de senteurs des fruits de sous-bois, *Oeil-de-Perdrix* en flûte blanche, eaux de vie et autres spécialités à découvrir peuvent être livrés ou emportés sur place.

Renseignements et commandes: tél. 021/803 08 33 ou fax 021/803 08 36

Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Dominique Guindani, Laurent Kleiber, Anouk Farine, Isabel Balitzer Domon, Joël Christin, Françoise Cottet, Jacqueline Decurnex, Chantal Epiney, Catherine Lavanchy.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à *La Gazette*, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone 021/ 316 40 50

Fax 021/ 316 40 52

E-mail La.Gazette@chancellerie.vd.ch

un coordinateur pour EVM

L'ancien président de la Société pédagogique vaudoise Philippe Martinet a été désigné au poste de délégué à la mise en œuvre de la réforme scolaire vaudoise

Le DFJ a entrepris la réorganisation structurelle de l'enseignement obligatoire dans le canton de Vaud. Une direction générale sera créée et le poste mis au concours très prochainement. En outre, la cheffe du DFJ a décidé de mettre sur pied une unité de coordination de la mise en œuvre d'EVM avec effet immédiat. Elle a désigné à sa tête un délégué à la mise en œuvre en la personne de Monsieur Philippe Martinet.

Suite à un audit du Service de l'enseignement enfantin, primaire et secondaire (SENEPS), le Département de la formation et de la jeunesse (DFJ) a entamé la réorganisation de ce service. A cette fin, et avec l'accord du Conseil d'Etat, le DFJ a décidé de créer un poste de directrice générale, ou directeur général, qui est mis au concours. Dès l'entrée en fonction de cette personne, la

structuration définitive du service et la réalisation progressive pourront commencer et s'étendront sur quelques mois.

Nouvelle entité

Par ailleurs, dans le cadre d'un autre audit sur la réalisation de la réforme scolaire vaudoise, le DFJ a choisi de mettre immédiatement sur pied une unité de coordination de la mise en œuvre d'EVM. Cette nouvelle entité sera intégrée au sein du SENEPS et, pour l'essentiel, bénéficiera d'une redistribution des forces de travail au sein du département. La durée de vie de cette unité sera de deux à trois ans, soit le temps nécessaire pour mener à bien la mise en œuvre d'EVM.

Le DFJ a confié la responsabilité de cette unité à Philippe Martinet, né en 1958, qui est ainsi détaché de son poste d'enseignant à

l'Ecole normale de Lausanne. A la tête de la Société pédagogique vaudoise (SPV) pendant dix ans, cet ancien maître de prim' sup', député Vert au Grand Conseil depuis 1998, est également titulaire d'un mastère en administration publique de l'IDHEAP.

La mission principale de cette unité est de coordonner la mise en œuvre d'EVM dans la scolarité obligatoire et d'établir les liens nécessaires avec les autres services concernés par les innovations légitimées par le peuple en 1996. Il s'agit surtout de renforcer l'implantation de ces dernières auprès des acteurs et partenaires externes, ainsi que de recentrer les pratiques pédagogiques. Relativement à EVM, l'unité devra enfin renforcer la communication réciproque à tous les niveaux, tant sur la forme que sur le fond. — C

L'Ecole cantonale pour enfants sourds orpheline

Le 20 juillet dernier, Monsieur Maurice Mayor, directeur de l'Ecole cantonale pour enfants sourds (ECES), décédait tragiquement lors d'une promenade à bicyclette dans l'Ardèche où il aimait se ressourcer.

Il a consacré toute sa vie professionnelle aux enfants sourds et malentendants. Arrivé en 1973 à l'Ecole de Moudon comme jeune enseignant, il a suivi des formations dans le domaine de la surdité

puis, il a coordonné l'aide à l'intégration avant d'assumer, dès 1990, la direction

de l'Ecole cantonale pour enfants sourds.



† Maurice Mayor

Les enfants sourds et malentendants de ce canton pour lesquels il a œuvré avec compétence et dévouement lui doivent beaucoup. Au sein de l'Ecole dont il était l'âme et l'animateur actif, il était très apprécié de ses collaborateurs.

Nous exprimons notre vive sympathie à sa famille.

*Jean-Jacques Allisson
chef du SES*

Les localisations des services dans la suite de la démarche «DUPLO»

L'étude des déménagements liés à l'opération DUPLO avance. Voici les pistes qui ont, à ce stade la préférence du Conseil d'Etat.

La démarche DUPLO, achevée pour l'essentiel en 1999, connaît un prolongement important, soit ses effets en termes de déménagement et de localisation des services. Le Conseil d'Etat a confié l'étude et le suivi de ce dossier à un groupe de travail comprenant les services transversaux concernés — en particulier le Service des grâces et achats et le Service des bâtiments — sous la présidence du chancelier.

La problématique comprend aussi la question du regroupement des directions départementales, dans le cadre de l'examen du postulat du député Eric Golaz.

En mai 2000, le Conseil d'Etat, sur la base d'un rapport de ce groupe de travail, a demandé à ce dernier d'approfondir l'étude des hypothèses suivantes:

- regroupement, dans le périmètre de la Cité, des Chefs de département, des directions départementales et d'un certain nombre d'activités stratégiques à définir. La possibilité



La possibilité d'utiliser éventuellement le site de l'ancienne Ecole de chimie est prise en compte dans les scénarios de regroupements envisagés.

- d'exploiter, le cas échéant, le site de l'ancienne Ecole de chimie est intégrée à ce scénario, dont la réalisation pourrait se faire en parallèle et progressivement par des localisations partielles à la Cité,
- le départ du Service de la santé publique au Bâtiment administratif de la Pontaise,
- le déménagement du Département de la formation et de la jeunesse, opération qui pourrait tirer profit d'une libération des locaux de la Polyclinique à

l'avenue César-Roux (c'est pour l'instant l'hypothèse retenue, mais d'autres font aussi l'objet d'un examen en ce moment),

- le regroupement des services environnementaux.

A part ces «grandes manœuvres», le groupe de travail appuie le Service des grâces et achats dans le règlement pour elles-mêmes de situations ponctuelles et urgentes, en veillant aux effets possibles de dominos.

Vincent Grandjean

Imposition de la famille: préférence pour le «splitting»

Dans le cadre de la consultation fédérale sur l'introduction d'un nouveau mode d'imposition de la famille visant à réduire les inégalités de traitement entre concubins et époux, le Conseil d'Etat s'est prononcé en faveur du système dit du «splitting».

Il s'agit d'octroyer aux couples mariés un abattement du taux de l'impôt frappant leur

revenu. Le revenu total est ainsi imposé à un taux qui correspond au taux applicable à une fraction (50% ou plus) de ce revenu.

Deux autres variantes étaient proposées. Selon le système de l'imposition individuelle, chaque personne, mariée ou non, dépose sa propre déclaration d'impôt, avec une augmentation de 40% du

nombre de déclarations à traiter. Selon le système du splitting familial, les personnes avec enfant(s), mariées ou non, sont imposées ensemble, tandis que les personnes sans enfant sont imposées individuellement.

Plus simple, le splitting est aussi plus proche du quotient familial en vigueur dans le canton de Vaud. — C

Concertation

En matière de concertation, le Gouvernement doit innover. Lorsqu'un de ses projets se heurte au refus du Grand Conseil ou du peuple, la seule issue qui s'offre à lui est de le modifier jusqu'à ce que les opposants le jugent acceptable. Et la meilleure manière d'y parvenir est probablement de construire le nouveau projet avec les opposants d'hier, de les impliquer dans la démarche pour qu'à l'issue du processus ils deviennent des alliés. C'est ce qui a été tenté l'an dernier avec la Table ronde, grâce à laquelle les principales organisations sociales et politiques du canton ont collaboré à l'édification d'un programme substantiel d'assainissement des finances publiques.

On connaît les résultats concrets de la Table ronde. Les mesures d'économies imposées à l'administration sont appliquées cahin-caha, avec quelques retards et quelques modifications, mais elles restent au programme. En revanche, il ne subsiste pas grand chose des nouvelles recettes fiscales promises par l'Accord de la Table ronde. Les principaux signataires de cet accord ont revu leurs engagements lors du débat sur la nouvelle loi d'impôt au Grand Conseil. On ne peut guère les accuser de mauvaise foi: ils ont simplement senti qu'avec l'amélioration du climat économique et la tendance générale, dans toute la Suisse, à une réduction de la pression fiscale, leurs troupes ne les suivraient pas. Ils ont préféré éviter un référendum, dont le résultat était pratiquement connu d'avance, au respect strict de l'accord. Réalisme oblige.

La démarche initiée ce printemps par les responsables de l'aménagement du territoire va un pas plus loin que la Table ronde. Au-delà des ténors des partis et des groupes de pression, elle cherche à impliquer d'emblée ces fameuses «troupes» qui auront à appliquer ou à subir le nouveau plan directeur cantonal. Les débats sont un peu euphoriques, chacun étant ravi de pouvoir s'exprimer. Mais il y a trop d'intérêts contradictoires dans ce domaine pour que l'euphorie persiste au moment des arbitrages et des décisions. Ce qu'on peut espérer, c'est que les communes, qui réclament plus d'autonomie, acquiescent à travers ce processus une perception assez claire de l'intérêt général du canton pour y sacrifier volontairement certains projets relevant de l'égoïsme communal. L'autonomie a aussi un prix.

Laurent Rebeaud



Révision du plan directeur cantonal

Sous le signe de la participation et de la concertation

En matière d'aménagement du territoire, l'Etat innove en plaçant la révision du plan directeur sous le signe de la concertation. Il répond ainsi à la demande du Grand Conseil qui veut que tous les milieux concernés par l'aménagement du territoire cantonal soient associés à l'évaluation du plan de 1987 et à l'élaboration du nouveau plan directeur. Les premiers pas sont prometteurs.

*Dossier préparé par
Jacqueline Decurnex
et Geneviève Praplan*

Les travaux en cours sur www.dinf.vd.ch

La synthèse des forums géographiques sera rendue publique ces prochains jours. Elle sera disponible sur le site Internet du DINF. On trouvera à cette adresse également les documents présentés lors des forums, le calendrier des opérations et un accès à la géo-station – observatoire du territoire.

On reproche souvent au Service de l'aménagement du territoire (SAT) – à tort ou à raison – d'être peu à l'écoute des attentes des gens du terrain, d'avoir une approche trop technocratique, d'imposer ses diktats. Le Grand Conseil avait certainement cette critique en tête, quand, en septembre 1999, il refusa l'entrée en matière sur un premier projet de révision du plan directeur cantonal présenté par le Conseil d'Etat. La nécessité de réviser le plan de 1987, toujours en vigueur, n'était pas contestée, ni celle de réfléchir à notre avenir et à la manière d'aménager notre cadre de vie. Mais le Grand Conseil voulait que l'on procède à un bilan du plan de 1987 et, surtout, qu'on associe aux travaux de révision les régions, les communes et tous les milieux concernés par l'aménagement du canton.

PHOTO A. MARTIN, LE NORD VAUDOIS



Tenant compte de ces critiques, le Conseil d'Etat décidait en mars dernier de mettre en place une démarche participative de concertation et de communication. La révision du plan directeur doit être l'occasion d'écouter et de prendre en compte les attentes de la population, d'identifier les grands enjeux cantonaux qui ont une incidence sur le territoire et de les confronter aux objectifs et enjeux des communes et des régions.

Une nouvelle culture

En adoptant une démarche participative pour la révision du plan directeur cantonal, le Conseil d'Etat veut introduire une nouvelle culture d'aménagement du territoire: il s'agit de concevoir et de mettre en œuvre l'aménagement en partenariat avec les communes, les régions, les associations



A vos agendas

Le Département des infrastructures organise une conférence interne ouverte à toute personne intéressée par la démarche participative adoptée pour la révision du plan directeur cantonal.

Cette conférence aura lieu le

vendredi 25 août 2000
de 10h à 11h30
à la salle du Grand Conseil.

A Yverdon, quatre ateliers de réflexion (ici l'un d'eux animé par Jacques Macquat) ont permis aux élus et acteurs locaux d'analyser la situation et de faire part de leurs attentes en matière d'aménagement du territoire.

et le secteur privé. Cette nouvelle culture d'aménagement privilégie le dialogue et la recherche d'un consensus sur des solutions, plutôt que la confrontation de points de vue divergents. Les milieux concernés par l'aménagement cantonal sont acteurs dès le départ et peuvent faire valoir leurs points de vue tout au long du processus.

Cette démarche est tout à fait innovatrice dans sa forme. Plutôt que de consulter les acteurs locaux et les milieux concernés une fois le projet établi par les spécialistes – sur la base d'études scientifiques – elle propose de construire le projet avec les partenaires concernés.

Moments forts de la concertation

Concrètement, la concertation sur le plan directeur cantonal se déroule en trois

temps forts:

- fin juin-juillet 2000: 5 forums géographiques pour lancer et présenter la démarche de concertation, faire une première évaluation du plan de 1987 et récolter les attentes vis-à-vis du nouveau plan
- septembre-novembre: 8 forums thématiques et 5 forums régionaux pour préciser les attentes et formuler des propositions
- janvier-mars 2001: 4 à 6 forums stratégiques sur les thèmes controversés ou considérés comme stratégiques pour l'aménagement du canton.

En outre, des séances de divers groupes (groupe de travail politique, commission interdépartementale, délégation du Conseil d'Etat) sont également agendées tout au

long de cette phase de la concertation.

Les résultats de la concertation serviront de base pour élaborer des propositions et des recommandations de lignes directrices que le Conseil d'Etat soumettra au Grand Conseil avant la fin de la législature. Ces résultats refléteront les positions qui auront obtenu un consensus, mais également les avis divergents.

La démarche de concertation est un des piliers de la révision du plan directeur; elle s'accompagne d'une stratégie de communication qui aura notamment pour but de faire émerger des propositions pour élaborer les lignes directrices, faire connaître les résultats des travaux des forums et promouvoir le dialogue nécessaire à la nouvelle culture d'aménagement cantonal.

Jacqueline Decurnex

Révision du plan directeur cantonal

«Enfin, on nous écoute!»

Dans les forums géographiques, ceux qui contestent le plan directeur cantonal ont l'occasion de le dire. Et sont ravis de pouvoir le faire.

Qu'avez-vous fait du plan directeur cantonal de 1987 ? Qu'attendez-vous du nouveau document qui va s'élaborer d'ici à 2005 ? Ces questions sont posées aux représentants des communes, des régions, des partis politiques et des milieux économiques concernés par l'aménagement du territoire. L'occasion d'y répondre leur est donnée pour la révision du document, au cours de rencontres organisées dans ce but. Le nouveau plan directeur résultera de leur participation.

Au début de l'été, cinq forums géographiques ont drainé des participants de tout le canton. Le programme de ces rencontres étant toujours le même, chacun se rendait ici plutôt que là, selon ses disponibilités. Lausanne était le dernier de la série. Placé sur le seuil des vacances, il risquait d'être peu fréquenté. Une septantaine de personnes ont pourtant rejoint le Centre de formation et de prévention ECA, près de la Blécherette.

Exprimer ses interrogations

Beaucoup de représentants communaux sont là, syndics et conseillers municipaux, hommes et femmes. Des acteurs des milieux économiques aussi, de la Chambre vaudoise immobilière et du Centre patronal notamment. Quatre heures de travail les attendent. Ils ne s'en effraient pas. Philippe Biéler, chef du Département des infrastructures, explique le choix et le fonctionnement d'une démarche à laquelle les Vaudois ne sont pas habitués. Rarement, en matière d'aménagement du territoire ils ont pu donner leur avis. «Je suis reconnaissant à Phi-



lippe Biéler pour cette écoute», se réjouit André Bugnon, syndic de Saint-Prex. «J'ai confiance pour la suite, le plan directeur tiendra compte de nos avis».

Quels sont les enjeux du futur plan directeur ? Et quel bilan tirer de l'ancien, dont on entend murmurer qu'il n'a servi à rien ? Nicole Surchat Vial, responsable de l'aménagement du territoire et Bernadette Guyon Benoite, chargée de l'évaluation du plan 87 tracent les axes sur lesquels il faudra réfléchir. Et réfléchir dès maintenant. Le temps de prendre un café et tout le monde se met au travail.

Quatre ateliers se consacrent chacun à un thème: coordination entre les services de l'Etat et information aux communes, transports et équipements, urbanisation et occupation de l'espace, régionalisation. Dans chaque salle, on dispose d'une dizaine de minutes pour noter les points positifs du plan directeur de 1987 sur un carton de couleur, une autre couleur pour les points négatifs. Le blanc est réservé aux attentes placées dans le futur document.

La méthode est nouvelle, certains en doutent. L'atelier «coordination», par exemple, ne réunit que trois personnes. Pourtant ça marche. Pas si puérils les cartons de couleur, on s'en aperçoit vite. Toutes les idées écrites sont fixées sur un tableau, aucune n'est oubliée, chacun s'est exprimé. La discussion s'anime à partir de ces cartons que tout le monde a sous les yeux.

Rassembler les avis

Ah, les parkings qui manquent au centre ville! «C'est clair, je ne viens plus à Lausanne», s'exclame ce participant. «Le plan directeur est un outil qui ne vit pas. Nous ne l'avons pas ouvert», dit-on ailleurs. «Deux services de l'Etat nous ont donné des avis contradictoires sur le même sujet», fait-on remarquer. «Il y a redondance de documents», déplore-t-on. «Les études sont trop nombreuses, mettons-nous plus rapidement au travail».

La discussion est riche, le moment vient de la mise en commun. Les rapporteurs, tous «désignés volontaires», présentent la synthèse de leur atelier avec humour, une ambiance sympathique règne sur cette matinée. A son tour, Philippe Biéler présente le bilan des précédents forums. Et d'insister sur l'importance de la contribution de chacun. «Parlez-en autour de vous, convainquez vos collègues. Cette démarche doit aboutir à une meilleure collaboration entre les communes, les régions et l'Etat».

Ce n'est que le début de l'expérience. Les participants sont satisfaits d'être écoutés. «Je n'ai qu'un mot à dire: Enfin!», sourit Benoît Pasquier du Centre patronal. Et s'il y avait plutôt peu de responsables d'entreprises à ce forum, c'est normal estime-t-il, «nous sommes là pour les représenter». Denis Décosterd, secrétaire général de la COREL apprécie lui aussi. Quant à son résultat, «j'attends de voir comment va s'organiser cette participation. Celle-ci n'est pas forcément garante du processus démocratique, il faut en être conscient».

Geneviève Praplan



André Bugnon, syndic de St-Prex: «J'ai confiance pour la suite»



Nicole Surchat Vial, nouvelle responsable de l'aménagement du territoire cantonal



Denis Décosterd, secrétaire général de la COREL: «J'attends de voir...»



Benoît Pasquier, du Centre patronal: «Je n'ai qu'un mot à dire: enfin!»

La dynamique de la participation ou comment dépasser l'esprit de clocher

Le conseiller d'Etat Philippe Biéler a suivi les cinq forums qui ont lancé la révision du plan directeur cantonal. Il en est satisfait.

— **Le nombre de participants n'est-il pas un peu maigre ?**

— Du point de vue de la quantité, ce n'est pas si mal. Il ne s'agissait pas d'un ordre de marche, mais d'une invitation. Sont venues les personnes qui avaient quelque chose à dire. Je préfère analyser cette participation du point de vue de la qualité et celle-ci était bonne. Les grandes préoccupations ressortent clairement. Les personnes intéressées connaissent bien le terrain, il y a eu une floraison de remarques. La méthode des ateliers est bonne, elle permet à chacun de s'exprimer.

— **Un plan directeur cantonal est-il utile ? On a beaucoup dit dans ces forums que le travail se fait sur la base du plan directeur communal.**

— Le plan cantonal de 1987 a été peu utilisé, malgré tout il y avait dans chaque atelier un certain nombre de remarques positives à son sujet. On voit aussi que des notions, comme celle de la région, ont émergé grâce à ce plan. Cela dit, c'est vrai qu'il est largement perfectible, on retrouve cette situation dans la plupart des cantons. Pour ma part, je considère que déjà l'élaboration d'un plan directeur est utile, elle permet la maturation des idées. Se parler, se comprendre, conclure, cela constitue un pro-

cessus important. Nous sommes tous co-responsables. Comment rendre ce plan directeur plus adaptable, plus stratégique, cela dépendra de nous tous.



PHOTOS, DR
Philippe Biéler a suivi les cinq premiers forums de discussion.

«La dynamique de la participation pourra faire ressortir les sujets qui prévalent sur l'intérêt local»

— **Il semble, à entendre certaines réflexions dans les ateliers, que les relations entre les communes et le canton pourraient être**

meilleures. L'avez-vous ressenti ?

— Les communes ont manifesté le désir de plus d'autonomie et cette question doit être posée. C'est une préoccupation générale qui s'exprime au sujet de la place occupée par les régions, par les communes et par le canton. On nous a demandé d'être davantage à l'écoute, de faire preuve de plus de souplesse. Il va falloir trouver un meilleur équilibre dans la collaboration. Le futur plan directeur devrait y contribuer.

— **Certains participants ont mis en garde contre l'esprit de clocher. Ils considèrent qu'une vision régionale, voire intercantonale serait bénéfique. Ils réclament un peu d'ambition de la part des communes.**

— Il est intéressant de confronter toutes les préoccupations. Il en émergera des notions qui dépasseront l'esprit de clocher. La dynamique de la participation pourra faire ressortir les sujets qui prévalent sur l'intérêt local. Je suis persuadé que la démarche est intéressante dans la mesure où chacun est amené à évoluer par le dialogue et la construction commune. Ce n'est pas quelque chose de figé, mais un processus par lequel on essaie de converger vers l'intérêt général.

Propos recueillis par Geneviève Praplan

La suite du programme

Les résultats des premiers forums géographiques n'étaient pas encore mis au propre que le SAT envoyait déjà les invitations pour la deuxième série de forums. Ceux-ci se dérouleront sur huit journées, de 8h à 18h, entre mi-septembre et mi-octobre; ils porteront sur huit thèmes prioritaires, retenus au vu de leurs effets prépondérants sur l'organisation du territoire:

- tourisme – (vendredi 15/09)
- transports et mobilité – (lundi 25/9)
- relations avec les entités extérieures – (mercredi 27/9)
- paysage – (vendredi 29/9)
- territoire rural – (jeudi 5/10)
- ville et territoire urbanisé – (lundi 9/10)
- structures institutionnelles – régionalisation – (vendredi 13/10)
- économie – (mardi 17/10).

Les participants à ces forums seront des acteurs socio-économiques et associatifs, qui ont des intérêts ou des valeurs à défendre; des experts, qui travaillent sur le thème ou font autorité en la matière; des «politiques» concernés par le thème.

Ces forums thématiques traiteront de questions de fond intéressant l'ensemble du canton. Il s'agira de faire un état des lieux, d'identifier les conséquences des principales tendances et de formuler des propositions d'objectifs, de principes et de mesures à mettre en œuvre.

Les résultats des forums thématiques seront mis en discussion lors de l'étape suivante, c'est-à-dire à l'occasion de la deuxième série de forums régionaux qui se dérouleront dans la dernière quinzaine de novembre. La démarche participative se terminera en mars 2001 avec les forums stratégiques au cours desquels les thèmes controversés ou considérés comme stratégiques seront mis en discussion, dans le but final de trouver un consensus.

— JAD

Bulletin des postes vacants

Les postes présentés dans ces pages sont réservés aux collaborateurs de l'administration cantonale vaudoise
Ils sont ouverts indifféremment aux femmes et aux hommes

Délai de candidature: 4 septembre 2000

DFJ Département de la formation et de la jeunesse

Directeur/trice général-e de l'enseignement obligatoire 100%

Mission: vous répondez devant les autorités de la mise en œuvre de leur politique de l'enseignement obligatoire, veillez à la coordination des actions du service avec celles des partenaires de l'école, suivez l'évolution de ce domaine et proposez les mesures nécessaires à l'adaptation continue de l'organisation cantonale (HC).

Profil: licence ou doctorat en économie ou en droit complété par une formation en gestion. Expérience de direction d'un organisme important ou très important dans un environnement complexe. Domaine pédagogique: expérience ou intérêt.

Renseignements: le cahier des charges, les conditions salariales et toute information complémentaire peuvent être obtenus auprès de M. Bernard Studer, 021/316 32 00.

Adresse: réf. 2232, Madame Francine Jeanprêtre, Conseillère d'Etat, Cheffe du Département de la formation et de la jeunesse, Barre 8, 1014 Lausanne.

Inspecteur/trice de l'enseignement spécialisé 100%

Mission: en charge de la coordination pédagogique des institutions ou des classes accueillant des enfants en difficulté scolaire ou handicapés. Exerce la haute surveillance de l'Etat et de l'Assurance-Invalidité sur l'enseignement spécialisé. Assiste sur le plan pédagogique, administratif et financier le Chef de Service dans l'analyse des besoins. Participe à l'orientation scolaire d'élèves en difficulté. Gère des dossiers (cl. 29-31).

Profil: brevet vaudois de l'enseignement spécialisé ou titre jugé équivalent; licence en sciences de l'éducation ou en psychologie. Expérience de 10 ans environ dans l'enseignement spécialisé. Age minimum 35 ans.

Renseignements: Jean-Jacques Alisson, 021/316 54 01.

Adresse: réf. 2214, Bâtiment administratif de la Pontaise, Service de l'enseignement spécialisé, J.-J. Alisson - 1014 Lausanne.

Adjoint-e administratif/tive auprès de l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle 100%

Mission: vous mettez en place des outils de gestion et des tableaux de bord, assurez la gestion administrative des RH ainsi que la gestion logistique, budgétaire et comptable. Vous assurez la coordination administrative de projets «Office cantonal-Offices régionaux» et collaborez à la mise en place d'EtaCom (23-26).

Profil: diplôme ESCEA, HEC ou titre jugé équivalent et quelques années d'expérience professionnelle, ou CFC de commerce ou titre jugé équivalent et expérience réussie dans un poste similaire. Intérêt pour le domaine de la formation, sens développé des responsabilités, de l'organisation et de la collaboration (1 office cantonal + 14 offices régionaux). Aisance dans les contacts humains et en communication. Connaissance de l'ACV.

Renseignements: Mme Isabel Taher-Sellés, 021/315 65 50 ou Mme Claudine Meylan Pernet, 021/315 65 10.

Adresse: réf. 2190, Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle, Mme Isabel Taher-Sellés, rue de la Borde 3D, 1014 Lausanne.

Assistant-e social-e A ou B auprès du Service de protection de la jeunesse 80%-100%

Mission: appui aux familles et enfants en difficulté ou en situation de crise. Exercice de mandats judiciaires à la demande des autorités judiciaires, civiles ou pénales. Mise en œuvre de placements de mineurs. Collaboration avec les personnes référentes agissant dans le domaine de la petite enfance au sein du service pour le canton.

Profil: diplôme d'assistant social avec quelques années d'expérience dès l'obtention du titre. Diplôme en travail social, d'éducateur/trice spécialisée ou titre universitaire jugé équivalent. Intérêt pour le développement de l'action sociale dans le domaine de la protection de la jeunesse. Aisance de communication et

de rédaction. Esprit de collaboration, résistance au stress, capacité à gérer les émotions en situation de crise. Expérience dans le domaine du travail social auprès des familles et celui de la protection des mineurs souhaitée.

Renseignements: Eric Paulus, 021/316 53 10.

Adresse: réf. 2215, Service de la protection de la jeunesse, Eric Paulus, BAP - 1014 Lausanne.

Educateur/trice (chargé-e des sports) A, B ou C auprès du Centre d'orientation et de formation professionnelles 60%

Mission: dispenser des activités sportives multiples à l'ensemble des élèves apprenti-e-s du Centre.

Profil: Certificat de capacité ou titre jugé équivalent et attestation de réussite à l'examen de présélection d'une école d'éducateurs/trices reconnue. Diplôme d'éducateur/trice spécialisé-e ou titre jugé équivalent avec quelques années d'expérience. Formation et qualifications sportives pluridisciplinaires.

Renseignements: Gérald Lugin, 021/652 40 51.

Adresse: réf. 2217, Centre d'orientation et de formation professionnelles, G. Lugin, directeur, Av. de Valmont 24 - 1010 Lausanne.

Employé-e principal-e d'administration pour l'Institut de chimie organique 100%

Mission: secrétariat de l'Institut. Réception, téléphone; accueil des collaborateurs/trices suisses et étrangers/ères, (permis de séjour, recherche de logements); planification de cours et d'examen; correspondance en FR/ANG/ALL, dactylographie de rapports; organisation de conférences; maintenance des pages Internet (cl. 14-16).

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent avec environ 6 ans de pratique professionnelle. Bonnes connaissances de Word, Excel, FileMaker, Internet. Langue maternelle française, très bonnes connaissances d'anglais. Sens de l'organisation et des priorités. Capacité d'écoute et de communication. Connaissance HTML (programmation de pages Web) et bonnes connaissances d'allemand souhaitées.

Renseignements: Professeur Mutter, 021/692 38 50.

Adresse: réf. 2218, Bureau de gestion du personnel de l'Université, BRA - 1015 Lausanne.

Laborantin-e spécialisé-e auprès de l'Institut de physique de la matière condensée 100%

Mission: développement, préparation et présentation d'expériences de cours. Entretien, réparation, installation de matériel audiovisuel pour les cours de physique (cl. 16-18).

Profil: CFC de laborantin-e ou titre jugé équivalent avec pratique professionnelle de 8 ans environ. Doit posséder des connaissances approfondies. CFC de laborantin-e en physique. Connaissance du multimédia (CD-ROM, projection informatique). Connaissances de base d'anglais.

Renseignements: Professeur M. Chergui, 021/692 36 78, ou Professeur G. Dietler, 021/692 36 63.

Adresse: réf. 2219, Bureau de gestion du personnel de l'Université, BRA - 1015 Lausanne.

OJV Ordre judiciaire vaudois

Greffier/ère substitut-e (5 postes) au Tribunal d'arrondissement de Lausanne 100% ou temps partiel

Mission: travaille en étroite collaboration avec le président; rédige des projets de décisions judiciaires sur la base du dossier et des notes recueillies en audience ou en délibération (cl. 21-25).

Profil: licence en droit. Intérêt pour le domaine civil, goût pour la rédaction de décisions judiciaires.

Renseignements: M. le Premier président du Tribunal d'arrondissement de Lausanne, 021/316 69 00.

Adresse: réf. 2233, Tribunal d'arrondissement de Lausanne, Palais de

justice de Montbenon, Philippe Dousse - 1014 Lausanne. Remarque: **rière d'adresser un extrait du casier judiciaire au Secrétariat général de l'ordre judiciaire**, Palais de justice de l'Hermitage, Rte du Signal 8 - 1014 Lausanne.

Greffier/ère substitut-e (4,6 postes) au Tribunal d'arrondissement de la Côte à Nyon 100% ou t. partiel

Mission: travaille en étroite collaboration avec le président; rédige des projets de décisions judiciaires sur la base du dossier et des notes recueillies en audience ou en délibération (cl. 21-25).

Profil: licence en droit. Intérêt pour le domaine civil, goût pour la rédaction de décisions judiciaires.

Renseignements: M. le Premier président du Tribunal d'arrondissement de la Côte, 022/361 44 71.

Adresse: réf. 2235, M. le Premier président du Tribunal d'arrondissement de la Côte, Pl. Bel-Air 6 - 1260 Nyon. Remarque: **rière d'adresser un extrait du casier judiciaire au Secrétariat général de l'ordre judiciaire**, Palais de justice de l'Hermitage, Rte du Signal 8 - 1014 Lausanne.

Greffier/ère substitut-e au Tribunal d'arrondissement de La Broye et du Nord vaudois à Yverdon-les-bains 100% ou temps partiel

Mission: travaille en étroite collaboration avec le président; rédige des projets de décisions judiciaires sur la base du dossier et des notes recueillies en audience ou en délibération (cl. 21-25).

Profil: licence en droit. Intérêt pour le domaine civil, goût pour la rédaction de décisions judiciaires.

Renseignements: M. le Premier président du Trib. d'arrondissement de La Broye et du Nord vaudois, 024/423 00 80.

Adresse: réf. 2234, M. le Premier président du Tribunal d'arrondissement de La Broye et du Nord vaudois, R. du Milieu 19 - 1400 Yverdon-les-Bains. Remarque: **rière d'adresser un extrait du casier judiciaire au Secrétariat général de l'ordre judiciaire**, Palais de justice de l'Hermitage, Rte du Signal 8 - 1014 Lausanne.

Greffier/ère substitut-e (1,8 poste) au Tribunal d'arrondissement de l'Est vaudois à Vevey 100% ou temps partiel

Mission: travaille en étroite collaboration avec le président; rédige des projets de décisions judiciaires sur la base du dossier et des notes recueillies en audience ou en délibération (cl. 21-25).

Profil: licence en droit. Intérêt pour le domaine civil, goût pour la rédaction de décisions judiciaires.

Renseignements: M. le Président du Tribunal d'arrondissement de l'Est vaudois, 021/923 12 50.

Adresse: réf. 2236, M. le Président du Tribunal d'arrondissement de l'Est vaudois, Cour au Chantre, R. du Simplon 22 - 1800 Vevey. Remarque: **rière d'adresser un extrait du casier judiciaire au Secrétariat général de l'ordre judiciaire**, Palais de justice de l'Hermitage, Rte du Signal 8 - 1014 Lausanne.

Secrétaire (Chef-e de chancellerie du Tribunal de prud'hommes et de la chambre du non contentieux) pour le Tribunal d'arrondissement de la Côte à Nyon 100%

Mission: traitement des dossiers de la chambre civile. Travail varié, exigeant, en contact avec les juges et les divers intervenants (cl. 15-18).

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent avec environ 6 ans de pratique professionnelle. Expérience du fonctionnement et de la gestion d'un greffe de tribunal. Maîtrise des outils informatiques. **Activité pouvant se prolonger jusqu'en fin d'après-midi et en début de soirée lors des audiences du Tribunal de prud'hommes.**

Renseignements: Laurence Dousse Bossel, 021/803 90 11.

Adresse: réf. 2229, M. le Premier président du Tribunal d'arrondissement de la Côte, Place Bel-Air 6 - 1260 Nyon. **Prière de joindre un extrait du casier judiciaire.**

Employé-e d'administration pour le Greffe du Tribunal cantonal 100%

Mission: constitution de dossiers, réception et transmission d'actes de procédure, tenue de procès-verbaux d'audiences sous dictée, dactylographie de décisions et correspondance diverse. Travail au sein d'une petite équipe (cl. 10-12).

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent. Habile dactylographe. Maîtrise du français, intérêt pour le droit civil et la procédure civile vaudoise.

Renseignements: Mme C. Villars, 021/316 15 18.

Adresse: réf. 2226, Greffe du Tribunal cantonal, C. Villars, Palais de justice de l'Hermitage, Rte du Signal 8 - 1014 Lausanne.

Employé-e d'administration pour l'Office des poursuites de l'arrondissement de Lausanne-Est 100%

Mission: travail de pré-exécution (cl. 10-12).

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent. Précision. Maîtrise de l'orthographe et des outils informatiques.

Renseignements: M. J. Reymond, 021/316 66 05.

Adresse: réf. 2228, Office des poursuites de l'arrondissement de Lausanne-Est, J. Reymond, Trabandan 28 - 1014 Lausanne.

Employé-e d'administration pour le Tribunal d'arrondissement de la Côte 100%

Mission: traitement des dossiers de la chambre civile. Travail varié, exigeant, en contact avec les juges et les divers intervenant-es (cl. 10-12).

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent. Précision, sens de l'organisation, esprit de collaboration. Connaissance des outils informatiques. **Lieu de travail: Nyon.**

Renseignements: Laurence Dousse Bossel, 021/803 90 11.

Adresse: réf. 2230, M. le Premier président du Tribunal d'arrondissement de la Côte, Place Bel-Air 6 - 1260 Nyon. **Prière de joindre un extrait du casier judiciaire.**

Spécialiste d'opérations A, B ou C, ou employé-e d'administration pour l'Office des poursuites et faillites de l'arrondissement de Lavaux à Cully 100%

Mission: contact avec le public en rapport avec la loi sur la poursuite et la faillite. Travaux spéciaux à l'extérieur et travaux administratifs au bureau.

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent. L'attestation de perfectionnement et une expérience d'environ 3 ans offrent l'accès à la fonction de spécialiste d'opérations. Le nombre d'années d'expérience au sein d'un OP en qualité de spécialiste d'opérations détermine le niveau de fonction (C, B ou A). Le-la titulaire sera appelé-e à utiliser son véhicule privé pour les besoins du service. Connaissances informatiques souhaitées.

Renseignements: Jean-Pierre Allaz, 021/799 90 01.

Adresse: réf. 2221, Office des poursuites et faillites de l'arrondissement de Lavaux, J.-P. Allaz, préposé, Ch. de Versailles 6 - 1096 Cully.

Employé-e principal-e d'administration ou employé-e d'administration pour l'Office d'instruction pénale de l'arrondissement de Lausanne 100%

Mission: travail au sein d'un greffe d'un Juge d'instruction, tenue des dossiers, dactylographie de la correspondance et des décisions judiciaires, relations téléphoniques avec les différents intervenant-es (cl. 10-12).

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent avec quelques années de pratique professionnelle. Habile dactylographe. Maîtrise du français et du traitement de texte.

Renseignements: M. J.-L. Morel, 021/315 19 11.

Adresse: réf. 2225, Office d'instruction pénale de l'arrondissement de Lausanne, Monsieur le Premier juge d'instruction, Ch. de Couvaloup 6 - 1014 Lausanne.



Ingénieur-e D auprès de la Station cantonale d'arboriculture de Marcelin à Morges 100%

Mission: organiser la lutte contre les ravageurs faisant l'objet de prescriptions légales fédérales et cantonales (notamment la lutte contre le feu bactérien). Mettre en place des structures de contrôle, organiser et superviser la lutte; gérer administrativement et financièrement les différentes mesures; collaborer avec les instances fédérales, cantonales et communales compétentes (19-23).

Profil: diplôme d'ingénieur ETS, inscription au REG B ou titre jugé équivalent dans un domaine en relation avec l'agriculture ou les branches spéciales de l'agriculture. Goût du contact avec le public. Aptitude à travailler de manière autonome. Bonnes connaissances de la langue allemande et maîtrise des outils informatiques. Bonnes connaissances de la protection des végétaux ou de l'arboriculture fruitière souhaitées.

Renseignements: M. Philippe Chapuis, 021/ 802 22 67.

Adresse: réf. 2220, Station cantonale d'arboriculture de Marcelin, case postale 450, 1110 Morges 1.



DINF

Département des infrastructures

Cantonnier/ère sous-chef/fe ou cantonnier/ère des routes cantonales auprès du Voyer de 7e arrondissement à Payerne

100%

Mission: entretenir et assurer la viabilité des routes cantonales en fonction des saisons. Assurer le service hivernal (horaire irrégulier). Entretien des chaussées et leurs annexes. Surveillance du domaine public.

Profil: pratique professionnelle de 3 ans en règle générale en qualité de cantonnier/ère et capacité à remplacer le chef cantonnier (cantonnier/ère sous-chef). Être âgé-e de 20 ans au moins pour la fonction de cantonnier/ère. Aptitude à travailler à l'extérieur, au sein d'une équipe de 6 ou 7 personnes. Excellente santé, sens des responsabilités et esprit d'initiative. Formation ou expérience dans les activités du bâtiment, du génie civil et de l'entretien des surfaces vertes. **Domicile imposé à Payerne ou environs.**

Renseignements: Pierre Gavillet, 026/ 662.37.25.

Adresse: réf. 2222, Voyer du 7e arrondissement, 1530 Payerne.

Employé-e d'exploitation spécialisé-e ou cantonnier/ère auprès du Voyer de 7e arrondissement à Payerne

100%

Mission: entretenir et assurer la viabilité des routes cantonales en fonction des saisons. Assurer le service hivernal (horaire irrégulier). Entretien des chaussées et leurs annexes. Surveillance du domaine public.

Profil: être âgé-e de 20 ans au moins (cantonnier/ère). Pratique professionnelle de 8 ans en règle générale dès la majorité. Occupe un poste nécessitant des connaissances spéciales ou impliquant des responsabilités particulières (employé-e d'exploitation spécialisé-e). Aptitude à travailler à l'extérieur, au sein d'une équipe de 6 ou 7 personnes. Excellente santé, sens des responsabilités et esprit d'initiative. Formation ou expérience dans les activités du bâtiment, du génie civil et de l'entretien des surfaces vertes. **Domicile imposé à Payerne ou environs.**

Renseignements: Pierre Gavillet, 026/ 662.37.25

Adresse: réf. 2223, Voyer du 7e arrondissement, 1530 Payerne.

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

Secrétaire pour la Préfecture de Lausanne

50%

Mission: tâches de gestion administrative liées au secteur logements de la Préfecture de Lausanne: tenue à jour des dossiers, gestion informatisée par Word et Excel, assistance aux audiences des séances de logement en qualité de greffier/ère, rédaction du procès-verbal d'audience et de la décision qui en découle (cl. 15-18).

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent avec environ 6 ans de pratique professionnelle. Maîtrise de Word et d'Excel. Esprit de collaboration et sens des relations humaines. Bonne connaissance du droit du bail. Expérience dans une gestion souhaitée. **Poste susceptible d'évolution, pouvant éventuellement déboucher sur un 100% par le renforcement d'autres secteurs de la préfecture.**

Renseignements: Mario Frey, 021/316 41 05 ou Anne Bornand 021/316 41 03.

Adresse: réf. 2224, Préfecture du district de Lausanne, Jacques Nicod, Pl. du Château 1 - 1014 Lausanne.

Ouvrier/ère qualifié-e pour le Musée et les Jardins botaniques

50%

Mission: entretien général des collections, en particulier de plantes de serre, d'arangerie, succulentes, carnivores et aquatiques. Taille ornementale des arbres et arbustes. Responsabilité d'un secteur (cl. 10-12).

Profil: CFC requérant au moins 3 ans d'apprentissage, titre jugé équivalent ou CFC d'un an et demi ou deux ans et pratique professionnelle de 5 ans environ. CFC d'horticulteur ou titre jugé équivalent. Intérêt pour les

plantes de collection botanique. Personne précise et méticuleuse. **Travail au sein d'une petite équipe dans un cadre agréable.**

Renseignements: Stephan Cottet, 021/316 99 87.

Adresse: réf. 2231, Musée et Jardins botaniques, Gino Müller, directeur, Av. de Cour 14 bis - 1007 Lausanne.

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

Premier/ère employé-e d'administration pour le Service des assurances sociales et de l'hébergement

60%

Mission: gérer le secrétariat (correspondance, téléphones, suivi de dossiers) d'une équipe de 6 personnes (âge moyen 35 ans); tenue de procès-verbaux; réalisation de travaux comptables courants (notes de frais, paiements); gestion de l'économat du service (cl. 12-14).

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent avec environ 3 ans de pratique professionnelle. Maîtrise de Word et Excel. Esprit d'initiative, esprit de synthèse, goût pour les chiffres, sens de l'organisation.

Renseignements: Fabrice Ghelfi, 021/316 51 69 ou Marguerite Lew 021/316 51 53.

Adresse: réf. 2227, Service des assurances sociales et de l'hébergement, Marie-Pierre Stalikas, BAP - 1014 Lausanne.

DFIN

Département des finances

Adjoint-e administratif/ve au Service du personnel de l'Etat de Vaud

100%

Mission: assurer l'encadrement et le contrôle technique des secteurs «Mutations salariales», «Assurances sociales» et participer aux divers projets de la section «Administration du personnel». Assurer le remplacement du chef de la section (23-26).

Profil: diplôme ESCEA ou titre jugé équivalent avec quelques années d'expérience professionnelle, ou CFC de commerce ou titre jugé équivalent et expérience réussie dans une activité similaire. Engagement, discrétion, autonomie, esprit d'équipe. Maîtrise des logiciels de bureautique (Windows, Word, Excel). Sens de l'organisation et esprit d'analyse. Connaissance de l'ACV souhaitée. Expérience dans l'administration du personnel (y compris assurances sociales).

Renseignements: M. Pierre-Etienne Bertholet, 021/ 316 19 39.

Adresse: réf. 2237, Bureau du recrutement et de la mobilité, M. B. Franco, Caroline 4, 1014 Lausanne.

Coordinateur/trice de projets (assistant-e de direction ou collaborateur/trice administratif/tive) au Service du personnel de l'Etat de Vaud

100%

Mission: dans le cadre du projet de la nouvelle politique du personnel (NPP), vous assurez le suivi et la coordination des travaux des groupes de travail thématiques (politique salariale, formation, temps de travail, APG, COPAR, etc.). Vous planifiez, coordonnez, organisez et préparez les séances; prenez des PV; planifiez les travaux, gérez l'échéancier et en assurez le suivi.

Profil: diplôme ESCEA ou titre jugé équivalent, ou CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent et plusieurs années d'expérience professionnelle. Capacité à étudier et gérer de manière autonome des dossiers. Aptitude à réaliser des études particulières et importantes. Faculté à travailler avec de multiples partenaires et à coordonner de nombreux éléments liés à la réalisation d'un grand projet. Excellent sens de l'organisation, esprit d'initiative, autonomie, disponibilité et flexibilité. Aisance rédactionnelle et maîtrise des outils informatiques (Word, Excel, Power Point, Lotus Notes). Remarque: engagement limité à la durée du projet.

Renseignements: M. Filip Grund, 021/316 19 03.

Adresse: réf. 2203, Bureau du recrutement et de la mobilité, M. B. Franco, Caroline 4, 1014 Lausanne.

Pour plus de précisions sur les conditions d'accès à la fonction indiquée, se référer au catalogue «Fonctions publiques cantonales, classification et définitions». Sauf indication contraire, le lieu de travail est situé à Lausanne.

BRM Bureau du recrutement et de la mobilité
Bilan, recrutement, réinsertion, mobilité

Rue Caroline 4 1014 Lausanne Tél. 021/316 29 20 Fax 021/316 29 23

Heures d'ouverture: 8 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h.



Entre la vérité et le mensonge, la fiction

Le Fil espagnol, dernier roman d'Elisabeth Horem (en photo), réinvente la vie de Julius Borg.

Dans *Le Fil espagnol*, Elisabeth Horem entremêle les souvenirs à l'imagination. Il y est question d'un personnage énigmatique, Julius Borg, qui débarque un jour dans un lieu appelé Karlinn d'un endroit nommé Orbonna. Des raisons qui l'ont amené à venir y trouver du travail, on ignore tout. A Karlinn, se trouve un autre personnage tout aussi mystérieux. On apprend qu'il travaille à des traductions et passe le reste de ses journées à se promener et à guetter on ne sait quoi dans les visages et les rues de la ville.

Miroir de la fiction

La situation initiale une fois posée, l'histoire démarre sur un détail anodin qui retient l'attention de Borg et va dérouler le fil de ses souvenirs: un soir devant un cinéma, ses yeux s'arrêtent sur la photo d'un film espagnol. Il n'en faut pas davantage pour que se tisse la trame du roman autour des motifs issus de la mémoire de Julius. Celui-ci commence en effet à écrire après son travail. Il s'efforce de retrouver ainsi les souvenirs enfouis de son enfance, les jeux qui l'occupaient, son amour et même une intrigue policière.

On en vient à se demander si cette remémoration ne constitue pas pour l'auteur un prétexte pour déployer les pouvoirs de la fiction. Car à travers la reconstitution de la vie de Julius Borg, c'est le présent et le passé qui alternent, établissant

comme un jeu de miroirs. Et c'est la trajectoire de Julius Borg qui s'éclaircit au fur et à mesure qu'il écrit, dessinant et découvrant les lignes de son existence. L'enchevêtrement d'un récit l'un dans l'autre fait émerger des événements qui eurent lieu dans un pays lointain, une révolte d'ouvriers, des réunions familiales auxquelles assiste le jeune Jules bercé par ses rêves de mer et son amour pour Maria, prénom qui renvoie d'ailleurs à l'affiche du film qui a tout déclenché.

Sans jamais égarer son lecteur, le livre d'Elisabeth Horem rassemble des atmosphères, des sentiments qui appartiennent à l'étoffe de l'imagination: «dans ton imagination flottent des fils de couleurs différentes qui sont autant de continents et de pays [...] et tu persistes à croire qu'on peut retisser le monde entier entre les murs d'une chambre, que tout ce que tu pourrais chercher à apprendre se situe sur un autre plan, ne ferait que t'éloigner de ton but parce que ce que tu cherches se trouve ailleurs, entre les mots, dans un ailleurs qui n'est qu'en toi.»

La force de l'écriture

Pour adhérer au projet de la romancière, le lecteur acceptera de se laisser diriger, de suivre l'évocation du passé mystérieux, réel ou non, de Julius Borg. Seul importe que ce qu'il raconte



se déroule, dans les deux sens du terme, et que l'écriture relie entre eux les personnages, les situations et les lieux de cette histoire aussi exigeante que subtile.

Le roman d'Elisabeth Horem, sans jamais vendre la mèche, suggère qu'il est du domaine de la fiction de réinventer la vie de chacun. Voilà pourquoi elle choisit de questionner la mémoire, non pas tant pour lui demander de restituer le réel que pour le créer. N'est-ce pas en fin de compte le privilège de la littérature que de briser une barrière que l'on croyait étanche entre la vérité et le mensonge? Car «où finissent les souvenirs, où commence l'imagination? se demande-t-elle, avant de répondre: oui, on peut se souvenir et mentir à l'infini, c'est comme pousser des portes qui ouvrent sur des corridors où s'ouvrent d'autres portes, et les souvenirs se créent au fur et à mesure, le passé se ramifie toujours plus, le monde est inépuisable et le temps multiplié aussi longtemps qu'on ouvre des portes [...]»

Maurice Sierro, membre du comité de rédaction de *La Gazette*

Elisabeth Horem, *Le Fil espagnol*, Bernard Campiche, 1998, 250 pages.

L'administration dans tous ses états

L'Idheap (Institut de hautes études en administration publique de Lausanne) organisait l'année dernière un colloque sur les réalisations et les conséquences des réformes en cours dans les services publics. L'ouvrage que viennent de sortir les Presses polytechniques et universitaires romandes présente quelque trente contributions originales exposées lors de ce colloque organisé à Lausanne. Les thèmes développés touchent les questions clés de la modernisation des services publics, comme la réforme du gouvernement, l'autonomisation des services et des entreprises publiques, l'entrepreneuriat public ou les stratégies de réforme. Experts, responsables politiques, hauts fonctionnaires et scientifiques de Suisse et de l'étranger présentent, commentent et critiquent les innombrables chantiers de réforme en cours ces dernières années.

L'administration dans tous ses états. Réalisations et conséquences, Presses polytechniques romandes, 2000, 380 p.

En complément chez le même éditeur: *Dynamiser les ressources humaines* d'Yves Emery et François Gonin (1999, 264 p.): un tour d'horizon synthétique des thèmes de base de la gestion des ressources humaines.

Couple et égalité: chacun à sa place!

Alors que la notion d'égalité entre hommes et femmes semble théoriquement acquise, quatre chercheurs lausannois ont voulu sonder comment elle était réellement vécue à l'intérieur des couples. Une enquête menée auprès de quatre cents personnes mariées leur a offert un vaste champ d'analyse sur la division sexuelle du travail, l'apport des pères à la prise en charge des enfants, la répartition des tâches domestiques ou encore les logiques de résistance au changement. Le constat est amer: «le débat public sur l'égalité force les couples à justifier leur fonctionnement actuel, mais ne les conduit pas nécessairement à le remettre en question. Femmes et hommes ont d'autres urgences en tête (...): éviter les conflits, préserver leurs relations, faire de nécessité vertu et être efficace dans la gestion du quotidien.»

Couple et égalité: un ménage impossible, Patricia Roux et al., Réalités sociales, 1999, 178 p.

Collaboration entre les Cantons de Vaud et Berne en matière d'exploitation informatique

Un mariage pour le meilleur du partage des compétences et ...contre les pires ennuis

Le projet INTEGRIS répartit les tâches entre deux centres de compétences: à Berne la maîtrise des grands serveurs et au canton de Vaud le domaine des systèmes Unix et NT.

Les 4 et 5 août 1999, l'alimentation électrique du Centre de calcul de l'Etat était coupée deux jours de suite par des ouvriers effectuant des travaux pour le compte des Services industriels de la Ville de Lausanne. Ce sont des choses qui arrivent, notamment en période de vacances, où l'attention tend à se relâcher et où les ingénieurs ont parfois la tête ailleurs, ou ne sont simplement plus sur les chantiers.

Cet incident aurait pu avoir des conséquences graves pour l'Etat. Celui-ci a couru le risque de perdre les données relatives aux recettes fiscales, aux salaires des employés de son administration et celles touchant les comptes de l'Etat. Bonne nouvelle pour les

contribuables que nous sommes tous, moins bonne pour les salariés que nous sommes aussi. Seuls le sang-froid et la compétence des opérateurs ont permis de gérer avec succès ce qui aurait pu être une réelle catastrophe dont il est difficile aujourd'hui encore de mesurer toutes les conséquences.

Un besoin de sécurité

En matière d'exploitation informatique, c'est-à-dire le traitement des programmes sur de grands ordinateurs, nos infrastructures ne sont pas à niveau en matière de sécurité. Nous sommes désarmés en cas de pannes de longue durée ou de sinistres pouvant entraîner l'indisponibilité des outils informatiques utilisés par chacun d'entre nous, et ceci durant plusieurs heures, voire plusieurs jours. Il convient cependant de nuancer ce constat en l'inscrivant dans le contexte plus large de l'analyse de la situation telle qu'elle peut être observée auprès d'autres grandes administrations publiques de notre pays. En effet, nombre d'entre elles prennent actuellement conscience de leur vulnérabilité et étudient ou ont commencé à entreprendre la mise en place de mesures correctrices.

Conscient de la précarité de la situation actuelle, le Conseil d'Etat a ordonné, l'année dernière, la mise sur pied d'un projet visant à pallier rapidement les risques qui ont été identifiés ces dernières années, notamment par le Contrôle Cantonal des Finances, la DPSI et la Commission de gestion du Grand Conseil.

Des solutions plus ou moins bonnes

Plusieurs solutions ont été étudiées. La première aurait consisté à construire un nouveau centre de calcul et à engager un nombre important d'informaticiens spécialisés dans le domaine de l'exploitation des serveurs, soit d'entreprise, soit de taille plus petite. Cette solution a été abandonnée, car trop coûteuse dans les circonstances actuelles où chaque franc est prioritairement destiné aux tâches fondamentales de l'Etat.

La deuxième aurait été de sous-traiter l'exploitation informatique à une maison spécialisée dans ce domaine. Cette solution avait l'avantage de la rapidité et aurait sans doute permis quelques économies, sans doute au moins à court terme. Elle a cependant également été abandonnée, car elle ne donnait pas de garanties suffisantes en matière de contrôle gouvernemental et parlementaire. En outre, elle n'aurait pas permis d'assurer le maintien des places de travail à chacun des collaborateurs ou collaboratrices concernés.

Profiter d'infrastructures existantes

Aussi, c'est vers une solution de collaboration avec un autre Canton que les travaux se sont progressivement orientés. Des contacts ont été pris avec le gouvernement bernois et plus particulièrement avec le Chef de son Département des Finances. Dans ce cadre, il a été étudié la possibilité pour notre canton de pouvoir bénéficier des infrastructures du bras informatique du Canton de Berne, à savoir l'établissement de droit public bernois Bedag Informatik.

Parmi les meilleures de Suisse

Après de nombreux mois d'étude, des accords ont été rédigés, des solutions trouvées. Ils aboutissent à une situation équilibrée, les deux cantons ayant décidé de se répartir les tâches par la création de deux centres de compétences en matière d'exploitation informatique. Le centre bernois se spécialisera dans l'exploitation des grands serveurs alors que le centre vaudois deviendra le centre de compétences dans les systèmes Unix et NT qui connaissent une expansion rapide. Ainsi, pour ses données les plus sensibles, notre Canton pourra disposer des installations bernoises qui comptent parmi les plus sophistiquées de Suisse, sinon d'Europe, ce qui permet à notre Canton de faire l'économie de la construction d'infrastructures coûteuses à un moment où sa situation financière est encore précaire.

La responsabilité de la conduite de ce projet est assumée par le soussigné, qui a pris récemment la direction du Service des finances, mais qui avait à cœur de terminer ce qu'il avait commencé à la DPSI.

Francis Randin

Les intérêts du personnel seront préservés

Une attention particulière a été vouée aux problèmes de personnel. Ainsi, il n'y aura bien évidemment aucun licenciement, mais au contraire la possibilité d'accroître le nombre de places de travail en terre vaudoise dans le cadre du développement du centre de compétences. Les conditions de rémunération actuelles sont garanties et chaque cas fera l'objet d'un traitement individualisé en fonction de l'âge et des aspirations personnelles. Il est clair également qu'il n'y aura aucun transfert de collaborateurs à Berne et aucune obligation de s'exprimer en allemand, nos Confédérés faisant dans ce domaine de réels efforts pour utiliser notre langue. Force est du reste de constater que la réciproque n'est guère assurée. Mais chacun le sait, nous sommes des gens très réservés!

S'il était accepté en automne par le Grand Conseil, l'accord visant à la mutualisation des moyens informatiques en matière d'exploitation informatique toucherait environ une quarantaine de collaborateurs, actuellement rattachés au Centre Cantonal d'Exploitation (CCE) issu de l'ancienne section «exploitation» de l'ex-CIEV. – FR

Nouveau site Internet des NOPS: www.nops.vd.ch

Les réseaux sur le réseau!



Les nouvelles orientations de politique sanitaire (NOPS) ont été adoptées voici trois ans et s'accompagnent d'une information pour les professionnels et le public. Depuis un mois, un site internet complète le dispositif.

Les nouvelles orientations de politique sanitaire (NOPS) désignent la réforme en profondeur du système de soins vaudois qui se déroule depuis l'adoption du rapport NOPS en 1997 par le Grand Conseil. Les fournisseurs de soins sont invités à se regrouper en réseaux pour offrir à la population de la région qu'ils desservent des filières de prise en charge. Cette organisation vise principalement à répondre au vieillissement de la population et au développement des maladies chroniques et dégénératives. Aujourd'hui, 3 réseaux sont déjà constitués et reconnus d'in-

térêt public (Morges-Aubonne, Nord vaudois et Orbe-Venoge-La Vallée). Les 5 autres le seront dans les semaines ou mois à venir.

Les appuis au changement

Comme toute réforme importante, la mise en œuvre des NOPS s'accompagne d'un dispositif d'appui au changement. L'ensemble des acteurs concernés a ainsi accès à des prestations de formation et d'information fournies par le Service de la santé publique. La communication fait partie de ce dispositif et constitue un facteur-clé de réussite de la réforme. A la *newsletter* intitulée

«La Lettre des réseaux», qui est publiée environ 8 fois par an à près de 2'500 exemplaires, vient s'ajouter depuis cet été un site Internet entièrement consacré à la réorganisation du système de soins.

Le site des NOPS propose deux parties distinctes. La première est consacrée à une présentation des Nouvelles orientations, de leurs enjeux et de leurs chantiers principaux: l'offre de soins réorganisée (constitution des réseaux, planification), contrats de prestations, nouvelles modalités de financement et information de la population. Chaque rubrique fait l'objet d'une présentation succincte et s'enrichira progressivement d'informations pratiques et de témoignages. La seconde partie quant à elle est totalement interactive, tant il est vrai que l'interactivité c'est l'essence même de la communication! On y trouve ainsi quatre forums (voir encadré).

Une esthétique conforme à la philosophie des NOPS

L'esthétique du site, œuvre de l'agence Yellowstone à Lausanne, a été conçue dans l'esprit des NOPS: le patient est au cœur du système de soins. L'internaute se voit rappeler ce principe sur chaque page, par l'apparition d'une photographie d'une personne anonyme. La photo est générée de manière aléatoire, à partir d'une galerie de portraits (voir photos ci-dessous) qui représente la population dans toute sa diversité. Les portraits ont été réalisés par les photographes du CEMCAV (Centre d'enseignement médical et de communication audiovisuelle du CHUV).

Rendez-vous donc sur Internet pour comprendre (enfin?) les changements considérables dans l'organisation des services de santé sur sol vaudois.

Philippe Anhorn



Les quatre forums interactifs de www.nops.vd.ch

Le forum des actualités permet aux divers acteurs de la réforme du système de soins de faire connaître les événements susceptibles d'intéresser leurs partenaires. Par exemple une manifestation, un séminaire ou la reconnaissance d'intérêt public d'un réseau.

Le forum documentaire permet d'annoncer la publication de tous les documents en rapport avec les NOPS, qu'ils soient édités par l'Etat

ou par ses partenaires. Vous pouvez par exemple y télécharger les bulletins d'information des réseaux, ou les numéros de «La Lettre des réseaux» qui manquent à votre collection! Vous y trouvez des liens utiles, notamment avec les rubriques correspondantes du Centre de documentation en santé publique (CDSP).

Le forum des questions (et des réponses!) fonctionne sur le principe des FAQ (Frequently Asked Questions),

c'est-à-dire qu'il fournit des éléments de solution pour des problèmes que tous les acteurs de la réforme du système de soins rencontrent, mais pas au même moment.

Le quatrième forum, enfin, est réservé aux participants des conférences de concertation sur les ressources humaines et les systèmes d'information. Il leur permet d'échanger des informations et de valider des documents de travail.



Les décisions de la quinzaine

Dans cette rubrique sont présentées sous forme succincte les décisions prises par le Conseil d'Etat au cours de la quinzaine écoulée. Elles sont classées par département. Les objets dépendant de la présidence ou relevant des compétences de plusieurs départements sont placés en tête. Les références en italique au bas de chaque résumé indiquent où s'adresser pour obtenir des informations plus complètes.

DFIN

Département des finances

Réforme de l'imposition du couple et de la famille: le Conseil d'Etat préfère le splitting

Dans le cadre de la consultation fédérale sur l'introduction d'un nouveau mode d'imposition de la famille, le Conseil d'Etat s'est prononcé en faveur du système du splitting, jugé meilleur que les deux autres formules proposées, soit celles de l'imposition individuelle et du splitting familial. Par ailleurs, le Conseil d'Etat est défavorable au réaménagement des barèmes de la loi sur l'impôt fédéral direct proposé par la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats.

Pierre Curchod, Administration cantonale des impôts, 021/316 20 73

Récapitulation des demandes de crédits supplémentaires au budget 2000, 1^{ère} série

Le Conseil d'Etat a adopté un EMPD récapitulant toutes les demandes de crédits supplémentaires approuvées par lui au budget 2000, 1^{ère} série. Le montant net de ces crédits pour l'ensemble de l'Etat se monte à quelque 33 millions de francs, portés aux comptes de fonctionnement, auxquels s'ajoutent environ 150 000 francs de dépenses d'investissement.

Alexandre Dobjanschi, adjoint au Service des finances, 021/316 25 35

Budget des dépenses d'investissement: ajustement au 31 mai

Pour ajuster le budget d'investissement 2000 en fonction de l'avancement des projets au 31 mai 2000 et de leur déroulement prévisible au cours de l'année, le Conseil d'Etat a accepté les modifications des dépenses nettes d'investissement prévues au 31 mai. Le total de ces dépenses s'élève dès lors à 202 913 000 francs pour un budget initial de 202 936 000 francs.

Francis Randin, chef du Service des finances, 021/316 25 77

DEC

Département de l'économie

Le Contrôle cantonal des finances examinera les comptes de la Coopérative Textura

Compte tenu de l'importance des montants investis ainsi que de la multiplicité des activités de Textura, le Département de l'économie et la Coopérative ont souhaité démontrer que les comptes sont tenus de manière conforme aux principes de la légalité, de la régularité et de l'efficacité. Dans ces conditions, le Conseil d'Etat a décidé d'attribuer au Contrôle cantonal des finances un mandat spécial pour l'examen de la comptabilité de la Coopérative, avec autorisation de faire appel à un mandataire extérieur si nécessaire.

Thérèse de Meuron, adjointe au chef du Service de l'emploi, 021/316 61 03

Modification de l'Arrêté fédéral pour les zones économiques en redéploiement

En réponse à une consultation fédérale, le Conseil d'Etat a accepté la prorogation et la modification de l'Arrêté fédéral en faveur des zones économiques en redéploiement (Arrêté Bonny). Il approuve ainsi les éléments définis en commun au sein de l'Association intercantonale pour la concertation et la coopération économique (ACCESS), tout en regrettant l'abandon de la participation de la Confédération à la prise en charge de l'intérêt.

Philippe Sordet, chef du Service de l'économie et du tourisme, 021/316 63 99

Règlement d'application de l'ordonnance fédérale sur les contributions d'estivage

Une nouvelle ordonnance fédérale sur les contributions d'estivage est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2000. Le Conseil d'Etat a ainsi accepté un nouveau règlement d'application qui reprend les dispositions contenues dans l'ancien, tout en les adaptant à la nouvelle base légale. Le Service de l'agriculture est en outre désigné pour fixer la charge usuelle en bétail sur les alpages, tandis que le Service des eaux, sols et assainissements est compétent pour délivrer les autorisations d'exception concernant les boues d'épuration.

Olivier Dunant, chef du Service de l'agriculture, 021/316 61 98

Nouveau règlement sur les conditions de l'estivage et de l'hivernage du bétail

Les dispositions légales sur les épizooties ayant passablement évolué depuis le 4 mai 1994, date de l'entrée en vigueur du règlement fixant les conditions de l'estivage, de l'hivernage et de la stabulation libre, le Conseil d'Etat a adopté un nouveau règlement. Celui-ci reprend les dispositions encore actuelles de l'ancien règlement tout en épurant les dispositions devenues caduques, notamment celles relatives aux reproducteurs mâles conduits dans les pâturages ou concernant les autorisations et contrôles relatifs à la stabulation libre.

Pierre-Alain de Meuron, vétérinaire cantonal, 021/316 38 78

Arrêté ordonnant la perception en 2000 des contributions à la Caisse d'assurance du bétail

Le Conseil d'Etat a adopté l'arrêté ordonnant la perception en 2000 des contributions à la Caisse d'assurance du bétail pour les animaux des espèces équine, bovine, ovine, caprine et porcine. Le montant des contributions par animal reste inchangé par rapport à 1999. Les comptes et le bilan de l'exercice 1999 ont également été acceptés.

Pierre-Alain de Meuron, vétérinaire cantonal, 021/316 38 78

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

Enquête ponctuelle auprès des hôpitaux de soins aigus

Le Conseil d'Etat a adopté un arrêté permettant d'effectuer une enquête ponctuelle sur quatre secteurs d'activité des hôpitaux de soins aigus. La collecte de données portera sur l'activité des services d'urgences, des salles d'opérations, des unités de soins intensifs et des salles d'accouchement en 1999. Des enquêtes de ce type ont déjà été réalisées par le passé. La nouvelle Loi sur la statistique cantonale du 15 septembre 1999 implique que ce type de relevé fasse désormais l'objet d'un arrêté du Conseil d'Etat.

Geneviève Stucki, Service de la santé publique, 021/316 42 16

Affectations du Fonds pour la prévention et la lutte contre les toxicomanies

Quatre nouveaux projets d'affectation du Fonds pour la prévention et la lutte contre les toxicomanies ont été acceptés par le Conseil d'Etat: il s'agit de «Croque la vie», une action de prévention de proximité présentée par l'Espoir vaudois, de l'achat d'un équipement informatique pour la Division d'abus de substances des Hospices cantonaux, plus particulièrement l'Unité d'alcoologie, du financement d'une étude «Dépendances et liens sociaux» menée par l'association du Relais et d'un soutien ponctuel aux activités de l'Association Arc-en-Ciel. Le montant total attribué est 194 770 francs. Créé en 1997, le Fonds est destiné à soutenir des projets ponctuels dans le domaine des addictions (drogues illégales, alcool, tabac, médicaments). Il est alimenté par les saisies liées au trafic de drogue.

Janine Resplendino, Service de la santé publique, 021/316 42 25

DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

A plus de 200 m de son propriétaire, un chien est considéré comme "errant"

Le Conseil d'Etat a approuvé la modification du règlement d'exécution de la loi sur la faune qui

précise notamment la définition du chien errant. A l'avenir, un chien qui se trouve à plus de 200 m de l'habitation de son détenteur est considéré comme errant, de même s'il se trouve en terrain découvert à plus de 200 m de son propriétaire. Un chien en forêt et hors du contrôle visuel de son maître sera également considéré comme errant. Le règlement précise encore que les chiens de police, de secours ou gardiens de troupeaux font exception à ces règles.

DSE, Cornélis Neet, conservateur de la faune, 021/ 694 82 01

Naufrage de l'Erika: pas de souci pour les Vaudois

Le député Recordon s'est inquiété des conséquences du naufrage de l'Erika sur la santé des Vaudois: les produits de la mer sont-ils consommables, a demandé le député, et les vacanciers sur les côtes bretonnes doivent-ils craindre pour leur santé? Selon les informations officielles du Gouvernement français et les résultats des analyses effectuées par le Laboratoire cantonal, les produits de la mer ne présentent aucune trace de substance contaminante. Quant aux vacanciers, le Conseil d'Etat estime que les Vaudois ont été suffisamment informés par les médias pour faire leur choix de destination de vacances.

Jean-Michel Zellweger, Service des eaux, sols et assainissement, 021/ 316 75 35

DFJ

Département de la formation et de la jeunesse

Règlement sur les constructions scolaires primaires et secondaires

Dans le cadre d'EtaCom, le Conseil d'Etat a adopté avec entrée en vigueur immédiate le nouveau règlement sur les constructions scolaires qui consacre la suppression des subventions cantonales en la matière. Cette aide représentait entre 10 et 28% du coût global selon la classification des communes. Par contre, celles-ci bénéficieront dorénavant de davantage d'autonomie et d'une procédure simplifiée. Un arrêté subséquent rétablit toutefois l'attribution de subventions lors de la phase transitoire.

DFJ, Michel Cardinaux, Bureau des constructions scolaires, 021/ 316 30 20

Cession de deux bâtiments pour étudiants à la FME par l'Etat de Vaud

Le Conseil d'Etat a décidé de céder deux maisons sises à Lausanne (Cèdres) et à Chavannes-près-Renens (Ochettes) à la Fondation-Maisons pour étudiants de l'Université et de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (FME). Auparavant déjà exploités par la FME, ces deux bâtiments, octroyés sous la forme de droits de superficie distincts et permanents, lui permettront de régulariser la situation de son bilan. La FME gère actuellement six maisons comprenant 1037 chambres. Les terrains restent propriété de l'Etat.

Christian Pilloud, chef du Service des affaires universitaires, 021/ 316 35 00

Quatre à six semaines de repos pour la présidente du Conseil d'Etat

Les examens médicaux que Mme Jacqueline Maurer-Mayor, présidente du Conseil d'Etat, a passés au CHUV, ont révélé la présence d'un anévrisme intracrânien. Mme Jacqueline Maurer-Mayor (photo) a ainsi subi une intervention à titre préventif, qui s'est déroulée à satisfaction.

Mme Maurer-Mayor pourrait sortir de l'hôpital cette semaine déjà. Quatre à six semaines de repos lui ont été prescrites.

Ainsi que le prévoit l'organisation du Conseil d'Etat, M. Charles Favre, vice-président du Conseil d'Etat, chef du Département des finances, remplacera Mme Maurer-Mayor pour les dossiers relatifs à la présidence. Mme Francine Jeanprêtre, cheffe du Département de la formation et

de la jeunesse, suppléera pour les dossiers relatifs au Département de l'économie.



Transfert du secrétaire général du Département des finances

Le Conseil d'Etat a accepté le transfert de Christian Currat, actuel secrétaire général du Département des finances (DFIN), qui reprend un poste dans le domaine de l'enseignement tout en poursuivant sa formation académique.

Après avoir enseigné, puis travaillé sept années auprès de la Confédération, M. Currat a rejoint l'administration vaudoise en 1998. Licencié en lettres, il a émis le souhait de réorienter sa carrière et occupera à la rentrée scolaire un poste d'enseignant à temps partiel tout en complétant son cursus universitaire.

En qualité de secrétaire général, M. Currat a participé de manière active à la réorganisation du Département des finances. En parallèle, il a

assisté le chef du département dans le suivi de projets d'importance stratégique, tels que la révision de la loi sur la BCV, la Nouvelle péréquation financière Confédération - cantons et les relations avec la Caisse de pensions de l'Etat.

Le Conseil d'Etat remercie M. Currat pour son engagement dans son activité et lui souhaite plein succès dans le cadre de sa nouvelle orientation.

Une procédure de recrutement est engagée immédiatement afin de désigner rapidement un nouveau secrétaire général. Dans l'intervalle, M. Giancarlo Ombelli, actuel adjoint du secrétaire général, assurera l'intérim à la tête du service. (Com.)

Nicolas Daïna, nouveau collaborateur personnel du conseiller d'Etat Charles Louis Rochat

Dès le 1^{er} août 2000, Monsieur le conseiller d'Etat Charles-Louis Rochat, chef du Département de la santé et de l'action sociale, disposera d'un nouveau collaborateur personnel: M. Nicolas Daïna, actuellement cadre au sein d'un grand groupe cimentier. M. Daïna succède à M. Olivier Thibaud, qui poursuit sa carrière dans le domaine privé.

M. Nicolas Daïna est titulaire d'un diplôme d'ingénieur forestier EPFZ. Après avoir exercé, comme indépendant, une activité d'ingénieur-conseil, M. Nicolas Daïna occupe actuellement une position de cadre au sein d'un grand groupe cimentier. Son

activité professionnelle lui a permis de développer un sens aigu de la négociation, de la communication et des relations humaines.

Agé de 31 ans, M. Daïna est marié et père d'un enfant. Il pratique la pétanque et a été arbitre international de football.

En portant son choix sur M. Nicolas Daïna, le conseiller d'Etat Charles-Louis Rochat a privilégié un apport nouveau d'expérience dans la vision globale d'une entreprise, ce qui permettra une analyse particulièrement performante des divers dossiers concernant l'ensemble de l'activité de l'Etat.

Eugène Boudin, le roi du ciel et de l'eau

Le nom d'Eugène Boudin et la naissance de l'impressionnisme sont désormais indissociables. La Fondation de l'Hermitage rend hommage à ce précurseur.

L'exposition de l'Hermitage, réalisée en partenariat avec la Fondation Langmatt de Baden, propose pastels et aquarelles d'Eugène Boudin, peintre célèbre pour ses paysages de la côte normande, ses marines et ses scènes de plage. Elle est accompagnée d'une sélection d'œuvres d'artistes contemporains, dont Corot, Courbet, Daumier, Monet.

Fils de marin et peintre d'atmosphère

Né en 1824 dans une famille de marins de Honfleur, Boudin est attiré dès son plus jeune âge par la peinture et la mer. Conjuguant ses deux passions, et poussé par des artistes déjà reconnus, il quitte sa boutique de papeterie pour se consacrer vers la trentaine exclusivement à la peinture.

Fasciné par la lumière et ses effets changeants sur le paysage, Boudin cherche à capter la poésie du ciel et de l'eau. Il s'attache aussi à saisir l'animation tranquille des ports et des marchés, ainsi que l'activité quotidienne des pêcheurs.

Le Jugendstil, entre images et textes



De Rilke à Kokoschka, les plus célèbres artistes du Jugendstil.

La Fondation Neumann présente une septantaine de livres illustrés et de revues artistiques de l'Allemagne et de l'Autriche du tournant du siècle.

C'est le concept de *Gesamtkunstwerk*, très en vogue autour de 1900, qui conduit à la réalisation de ces œuvres dans le domaine



Eugène Boudin, Trouville, scène de plage, détail, 1880. Huile sur bois.

En 1858, il fait la connaissance du jeune Claude Monet et l'initie à la peinture en plein air. Il exercera par la suite une influence profonde sur tout le mouvement impressionniste, et sera invité à participer à la première exposition des impressionnistes chez Nadar à Paris en 1874.

La carrière de Boudin est lancée grâce à l'hommage que rend Charles Baudelaire à son art vingt ans plus tôt. C'est aussi à ce moment-là que l'artiste s'intéresse à de nouveaux sujets: l'émergence des premières stations balnéaires où affluent bourgeois et élégantes de Paris. Boudin profite de cet engouement pour décrire ces scènes de plage colorées.

DG

Eugène Boudin. A l'aube de l'impressionnisme, jusqu'au 15 octobre, Fondation de l'Hermitage, rte du Signal 2, Lausanne.

de l'illustration. La relation tissée entre les mots et les images donne naissance à des formes artistiques novatrices: les créations graphiques de Behrens, Hoffmann, Kokoschka ou Moser (voir photo) s'associent aux écrits de Nietzsche, Hesse et Rilke.

Parmi les divers types d'illustrations, on distingue des vignettes narratives qui relatent le récit, des images symboliques évoquant l'atmosphère du poème, ainsi que des créations purement décoratives de l'esthétique Art Nouveau.

DG

De Rilke à Kokoschka. Le Jugendstil par le texte et l'image, jusqu'au 17 septembre, Fondation Neumann, Gingins.

Lecture

Sous le titre «Georges Haldas: une légende», une lecture en 14 stations de l'œuvre de l'écrivain, par Claude Thébert, aura lieu le dimanche 3 septembre, à 17h, à la salle communale de Gland. Entrée libre. Rens.: 022 / 364 13 64

Expositions

Musée historique de Lausanne. *Architecture de papier:* demeures, églises, monuments, tout un monde de miniatures et de maquettes à découper. Dès le 1er septembre.

Musée botanique de Lausanne. *Regards sortis du bois:* sculptures de Philippe Aquoise. Jusqu'au 18 septembre.

Musée romain d'Avenches. Des goûts et des couleurs. Céramiques gallo-romaines. Jusqu'au 24 septembre.

Bibliothèque cantonale universitaire. *Hortus deliciarum:* architecture et ornementation des plus beaux jardins d'Europe de la Renaissance au XIX^e siècle. Jusqu'au 30 septembre.

Musée de l'Elysée, Lausanne. *Images piégées* de Vik Muniz. *Sobras:* photographies de Geraldo de Barros. Jusqu'au 24 septembre.

Lausanne Jardins 2000

Les visiteurs peuvent encore flâner jusqu'au 17 octobre à la découverte de la trentaine de créations végétales réalisées à l'enseigne de «la ville par le jardin, le jardin par la ville». Quatre pôles thématiques composent cet ensemble paysager: jardin, passage, voyage (esplanade de Monteбенон), perspectives urbaines (plate-forme du Flon), le jardin hors du monde (colline de Montriond) et le jardin et la mort (cimetière du Bois-de-Vaux). Les jardins historiques du Désert et de Mont-Repos, la place du Port, les jardins sur la Riponne, les plantages lausannois ainsi que les jardins formant l'héritage de Lausanne Jardins '97 ont aussi donné lieu à des aménagements spéciaux.

Dans le même cadre s'est ouverte le 17 août l'exposition *Burle Marx et Rio de Janeiro*. Elle montre les travaux du paysagiste brésilien, photographiés par la journaliste Laura Bossi et est ouverte tous les jours, jusqu'au 24 septembre, à l'Orangerie de l'Établissement horticole, av. du Chablais 46.

Visites guidées de *Lausanne Jardins 2000* tous les jours sauf lundi. Renseignements: 021 / 318 71 10.